

EUROPE / AMÉRIQUE DU NORD

PARC NATIONAL DOÑANA  
(EXTENSION MINEURE)

SPAIN



## CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL - ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

### PARC NATIONAL DE DOÑANA (ESPAGNE) ID N°685 Bis (EXTENSION MINEURE)

#### Note d'introduction :

Le Parc national de Doñana (50 720 ha), en Andalousie, Espagne, occupe la rive droite du fleuve Guadalquivir dans son estuaire, sur l'océan Atlantique. Il a été inscrit en 1994 sur la Liste du patrimoine mondial, essentiellement pour la grande diversité de ses biotopes, en particulier des lagunes, des marais, des dunes fixes et mobiles, des zones arbustives boisées et du maquis. On y trouve cinq espèces d'oiseaux menacées. C'est une des plus grandes héronnières de la région méditerranéenne et un lieu d'hivernage pour plus de 500 000 oiseaux d'eau chaque année. Dans son rapport d'évaluation (1994), l'UICN soulignait la nécessité d'intégrer des secteurs appropriés de terres contiguës dans le bien du patrimoine mondial afin d'améliorer son intégrité par une meilleure conception des limites du parc.

#### 1. NOUVELLES INFORMATIONS

Le 1<sup>er</sup> février 2005, l'UICN a reçu une note d'information émanant de l'État partie qui indiquait que le Parc national de Doñana était agrandi par la Résolution 3371 de février 2004 adoptée par l'Organisation autonome des parcs nationaux du ministère de l'Environnement. Cette extension incorpore dans le parc trois zones contiguës qui sont toutes des propriétés publiques. Les trois zones contiennent des systèmes semblables à ceux du reste du parc, essentiellement des broussailles méditerranéennes, des marais d'eau douce, des cours d'eau tributaires du bassin inférieur des marais et des lagunes. La superficie totale intégrée au parc, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, est de 3531,7 ha.

Nom de la zone	Extension (ha)
Triangle ouest	723,7
Plaine d'inondation du cours d'eau Partido	142,6
Los Caracoles	2665,4
<b>TOTAL</b>	<b>3531,7</b>

Dans cette note d'information, l'État partie demandait que les trois zones ajoutées au parc national soient considérées comme une extension du bien du patrimoine mondial afin que les limites de celui-ci correspondent à celles du parc national agrandi. L'extension est demandée sur la base des arguments suivants :

- la nature et les caractéristiques écologiques de ces trois zones sont semblables à celles qui caractérisent le bien actuel du patrimoine mondial et contribuent au maintien des processus hydrologiques vitaux pour l'intégrité des écosystèmes du parc ;
- les zones proposées contribuent fortement à renforcer les limites du parc en réduisant la longueur de ses limites et en contribuant à une gestion et à un contrôle plus efficace du parc ;
- les zones proposées seront gérées par la même administration et dans le même cadre juridique et régime de gestion que ceux qui sont en place pour le parc national.

#### 2. COMMENTAIRES DE L'UICN

L'UICN considère que les zones proposées sont de caractère naturel semblable au reste du bien du patrimoine mondial et que cette extension contribuera

au maintien de l'intégrité du bien. Cela correspond également aux recommandations de l'UICN à l'époque où elle a évalué le bien. L'UICN considère que le bien du patrimoine mondial doit être étendu de manière à inclure les trois zones proposées.

#### 3. PROJET DE DÉCISION

L'UICN recommande au Comité du patrimoine mondial d'adopter le projet de décision suivant :

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. Ayant examiné le document **WHC-05/29.COM/8B**
2. Décide d'agrandir le Bien du patrimoine mondial du Parc national de Doñana afin de faire correspondre les limites du bien du patrimoine mondial avec celles du Parc national agrandi ; en conséquence, la superficie totale du bien du patrimoine mondial sera de 54 251,7 ha.
3. Félicite l'État partie pour les efforts déployés en vue d'améliorer la protection et la gestion du bien.

Carte 1: limites du bien du patrimoine mondial et extensions proposées

